



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 24/06/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAUPUIS), LAMOTHE, DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (procurator pour M. DUCASSE), DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DEGOS).

Etaient excusés : Mme DEGOS (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), CHAUPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Prévention – Système de vidéo protection

Comme vous le savez, tout au long de l'année différentes animations ou manifestations se déroulent sur le territoire communal. A ce titre les fêtes locales représentent un moment important des animations sur le mois de juillet.

Or, la loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, renforce le rôle des acteurs locaux et propose de nouveaux outils pour la mise en sûreté et sécurité des communes.

Ainsi, en partenariat avec les services de gendarmerie, et après autorisation préfectorale il est possible de surveiller et de sécuriser des espaces publics comme des zones festives, des parkings ou des zones de stationnement.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser M. le Maire à solliciter l'autorisation préfectorale pour l'installation « temporaire » d'un ou de plusieurs systèmes de vidéo-protection sur la voie publique.

D'autoriser M. le Maire à solliciter des prestataires pour l'installation de systèmes de sécurité ou de sûreté ponctuellement sur le territoire communal, dans le respect de la réglementation

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents avec les services de l'Etat, solliciter les autorisations nécessaires dans le respect bien entendu des normes techniques, habilitations, affichages et d'informations.

Identifiant unique*: 040-214003139-20150630-2015_D11-DE

Envoyé en préfecture, le 01/07/2015 - 11:48

Reçu en préfecture, le 01/07/2015 - 11:52



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (TALP)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

1 voix pour (M. GAILLARDET)

3 voix contre (M. ULMANN, MM. BRUEY et DUPLA)

Et 13 abstentions

DONNE un avis défavorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

